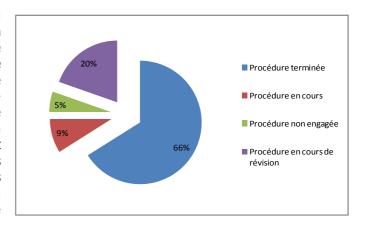


POLLUTIONS DIFFUSES ET ACCIDENTELLES CAPTAGES EAU POTABLE

Fiche n° 11

La protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

A ce jour, près de 86 % des captages du bénéficient d'une département protection réglementaire par la mise en place d'un arrêté périmètres préfectoral déclarant les protection d'Utilité Publique. Cependant, plus de 96 % du volume d'eau distribué en Loire-Atlantique provient désormais de sites dotés de périmètres de protection. La figure accollée à cette note représente la répartition de l'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages (les captages dont les procédures sont terminées ou en cours de révision sont considérés comme protégés réglementairement).



Unité de production	Capacite nominal		Production 2015 (m³/an)	Avancement procédure "périmètres de protection" (décision de la collectivité)
ANCENIS	21 000 r	m3/j	4 730 055	Périmètres arrêtés
BASSE-GOULAINE	60 000 r	m3/j	17 968 413	Périmètres arrêtés
CAMPBON	60 000 r	m3/j	7 893 129	Périmètres arrêtés
FEREL vers 44	60 000 r	m3/j	12 432 371	Périmètres arrêtés
FROSSAY	500 r	m3/j	75 049	abandon de la ressource
GATINEAUX	10 000 r	m3/j	1 214 471	Périmètres arrêtés
LA ROCHE	240 000 r	m3/j	38 620 000	Périmètres arrêtés
MACHECOUL	2 400 r	m3/j	72 763	Phase d'études
MASSERAC	5 000 r	m3/j	1 098 845	Périmètres arrêtés
MISSILLAC	300 r	m3/j	10 397	abandon du programme
NORT-sur-ERDRE	10 300 r	m3/j	2 176 887	Périmètres arrêtés
SAFFRE	10 000 r	m3/j	1 921 267	Périmètres arrêtés ANNULE
MAZEROLLES	10 000 r	m3/j	186 822	Périmètres arrêtés
SAINT-GILDAS-des-BOIS	4 000 r	m3/j	1 173 505	Périmètres arrêtés
SAINT-SULPICE-des-LANDES	500 r	m3/j	75 374	Périmètres arrêtés
SANDUN	10 000 r	m3/j		abandon prévu
SOULVACHE	7 000 r	m3/j	1 758 331	Périmètres arrêtés
MAUPAS	1 175 r	m3/j	56 635	Périmètres arrêtés
VRITZ	1 200 r	m3/j	278 922	Périmètres arrêtés

Les captages prioritaires

En parallèle de la directive cadre sur l'eau qui avait fixé des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits "prioritaires" pour lesquels des plans d'actions étaient à mettre en place avant fin 2012.

L'évaluation de la vulnérabilité des territoires, le diagnostic des pressions qui s'y exercent et la mise en oeuvre de plans d'actions définis par une concertation locale entre le monde agricole et les gestionnaires de l'eau constituent les bases de la démarche de protection des captages.

En Loire-Atlantique les captages de Saffré, de Nort sur Erdre et de Machecoul ont été retenus par le niveau national comme prioritaires.

Le captage de Vritz situé en Loire-Atlantique mais, alimentant en eau destinée à la consommation humaine, le département du Maine et Loire est également pris en compte.



Les diagnostics des pressions sont désormais réalisés sur Saffré et Nort sur Erdre, sur Machecoul et Vritz.

Les plans d'actions sur Saffré et Nort sur Erdre sont en cours d'élaboration et font encore l'objet de discussions. Le plan d'actions de Machecoul a été validé en COPIL, celui de Candé-Vritz a été signé en 2016.

Afin de poursuivre la dynamique de protection engagée, le nombre des captages à protéger a été étendu à l'occasion de la Conférence Environnementale de septembre 2013. Les captages des "Gatineaux" situé sur la commune de Saint Michel Chef Chef et du "Gros Cailloux" situé sur la commune de Pornic ont ainsi intégré la liste des captages prioritaires qui sont listés et font l'objet de mesures spécifiques dans les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et leurs programmes de mesures associés (PDM). La protection de ces captages fait également l'objet de l'action 56 du PNSE 3 (2015-2019).

Bilan 2016

. Finalisation et approbation du plan d'actions du captage de Macehcoul

Participation à l'élaboration du plan d'actions sur le captage de Vritz, signé en juin.

Objectifs 2017

. Validation des périmètres d'action (aires d'alimentation) et des plans d'actions de Saffré, Nort sur Erdre, Saint-Michel-Chef-Chef (les Gatineaux) et Pornic (étang du Gros Caillou)

. Soutien à la mise en oeuvre des plans d'actions